

Ecompagnie

24, lot Vince Arnouville

97 170 Petit-Bourg

Guadeloupe

Dossier de demande de modification d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Partie 0 :

RESUME NON TECHNIQUE

Dossier réalisé par :

Caraïbes Environnement Développement

La Retraite

97122 BAIE MAHAULT

Tél : 05 90 94 65 93 – Fax : 05 90 94 65 59





1 **SOMMAIRE**

1	SOMMAIRE	2
2	PRESENTATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE	3
3	SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
4	MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PROJET	7
5	NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	7
6	SITUATION ADMINISTRATIVE ET RUBRIQUES VISEES PAR LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	9
7	SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT	15
8	SYNTHESE DE L'ETUDE DE DANGERS.....	21
8.1	Identification des potentiels de dangers.....	21
8.2	Découpage fonctionnel.....	21
8.3	Résultats de l'Evaluation Préliminaire des Risques.....	22
8.4	Résultats de l'Evaluation Détaillé des Risques.....	23
8.5	Cartographie des zones de risques significatifs	23

2 PRESENTATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Le dossier est présenté par la Société ECOMPAGNIE qui est l'exploitant des installations.

Raison sociale	ECOMPAGNIE
Forme juridique	SARL
Adresse du siège social et du site pour le dépôt du présent dossier	ZI La Lézarde 97 232 LE LAMENTIN (Martinique) ☎ : 05 96 30 04 03 ☎ : 05 96 51 39 48 💻 : www.ecompagnie-martinique.fr
Adresse du futur site (objet du présent dossier)	Ecompagnie 24, lot Vince Arnouville 97 170 Petit-Bourg (Guadeloupe)
Effectif du site actuel	≈ 3 - 4 personnes
Effectif du site après réorganisation	≈ 4 personnes
Montant du capital	693 693 €
N° de SIRET	421 918 723 00014
Code NAF (Signification du code)	3832 Z (Récupération de déchets triés)
Directeur du site et chargé du suivi du dossier	Axelle BELLEGARDE <i>Responsable infrastructures et projets</i> ☎ : 05 96 30 04 19 💻 : axelle.bellegarde@ecompagnie.com

Illustration 1 : Présentation administrative du pétitionnaire (source ECOMPAGNIE)



L'organigramme fonctionnel du site est présenté ci-après.

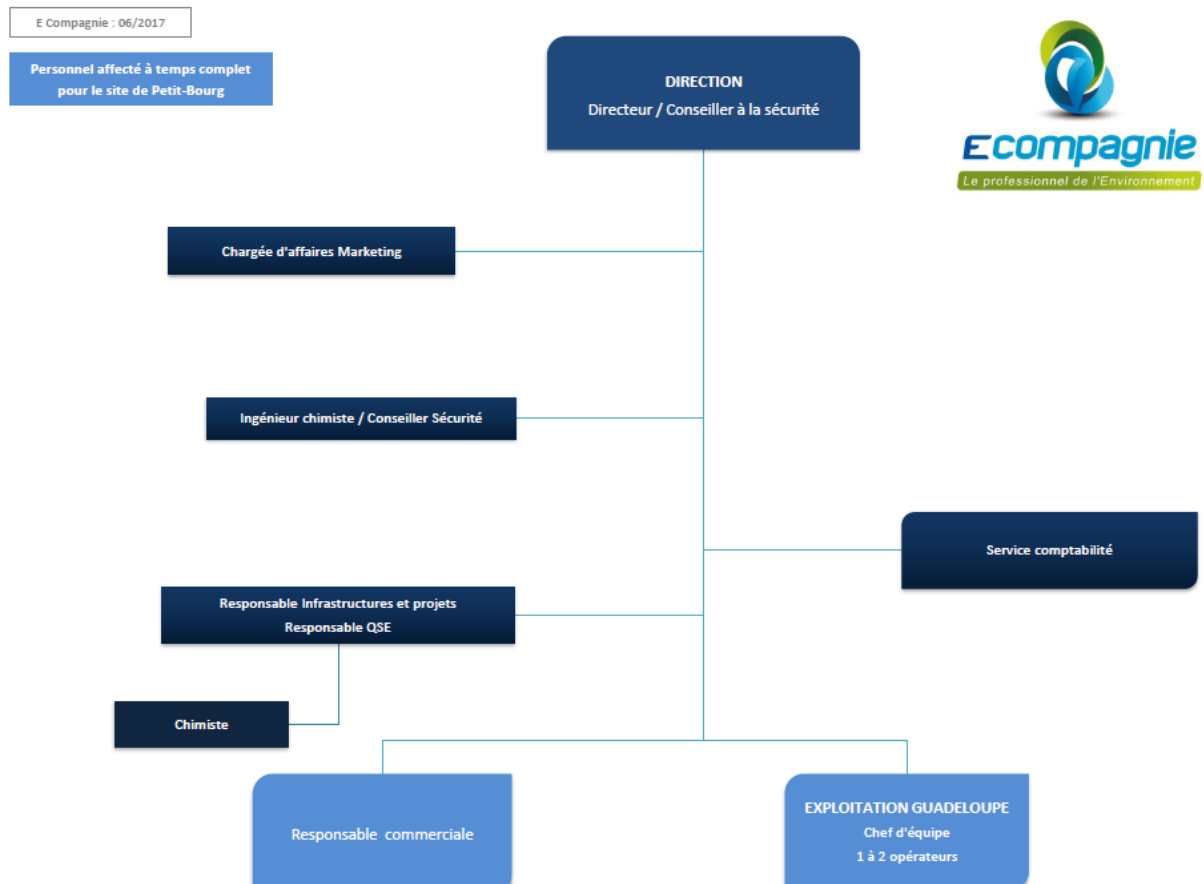


Illustration 2 : Organigramme fonctionnel de la société



3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site ECOMPAGNIE est implanté sur la commune de Petit-Bourg, dans la ZAC d'Arnouville, sur la parcelle cadastrée AC 936. L'accès au site d'ECOMPAGNIE s'effectue à partir de la route nationale 1 (RN 1) qui relie la commune de Basse Terre à Point-à-Pitre.

Le rayon d'affichage imposé à ECOMPAGNIE, au titre de la réglementation des ICPE est de 2 km et intègre les communes de Petit-Bourg et de Baie-Mahault (cf. plan de situation dans la partie VII : Pièces Graphiques).

Les coordonnées de localisation (WGS84) du site d'ECOMPAGNIE en Guadeloupe sont les suivantes :

- Latitude 1795477 N
- Longitude 651280 E.

La carte ci-après localise le site.

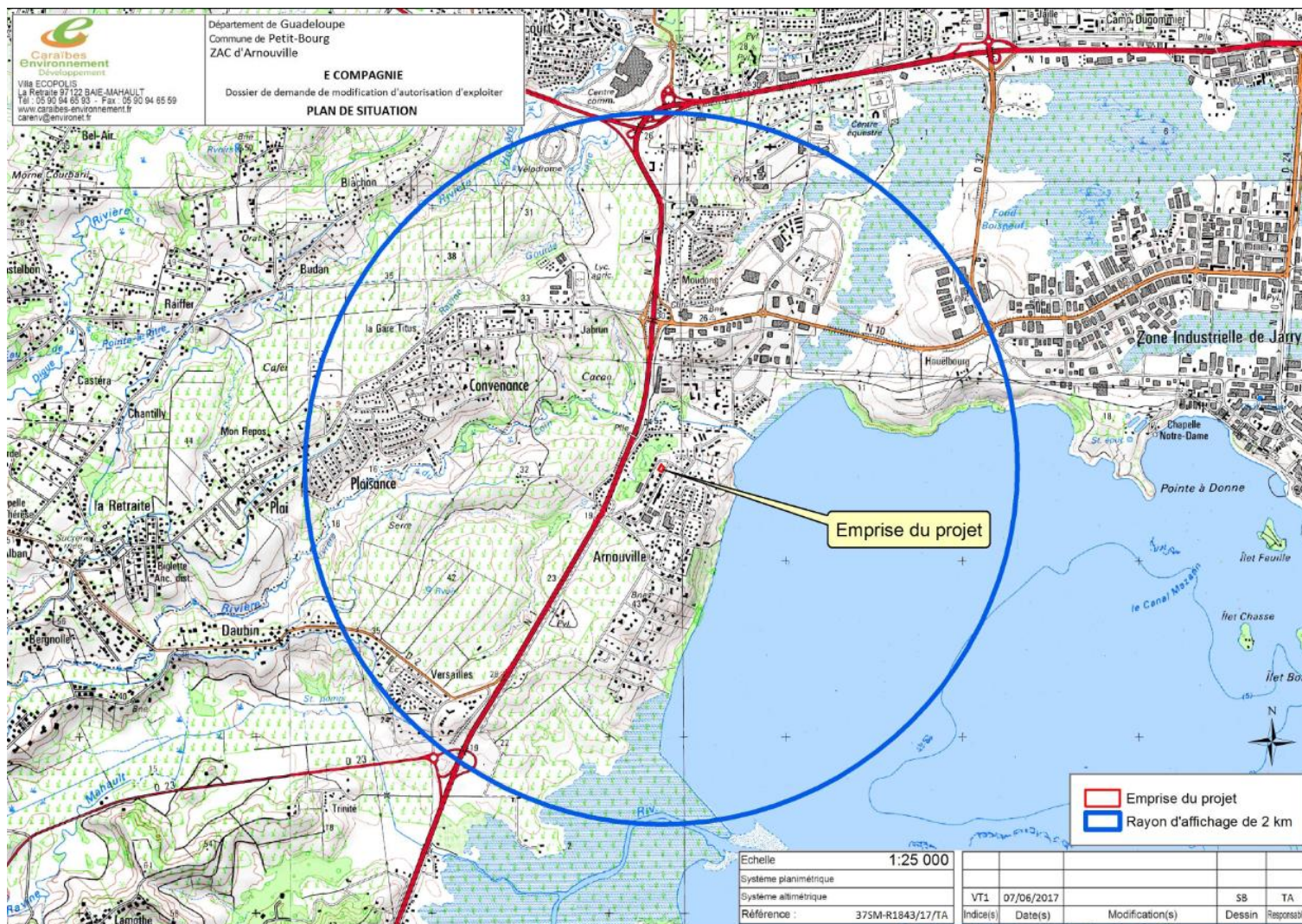


Illustration 3 : Localisation du site d'ECOMPAGNIE



4 MOTIVATIONS ET JUSTIFICATIONS DU PROJET

Le projet consiste donc à réorganiser une installation de transit, regroupement et tri de déchets. Il répond à un besoin concret de gestion des déchets dangereux en Guadeloupe.

Les motivations de la société sont d'ordre :

- **Economique et stratégique :**

Le secteur de la gestion des déchets présente des enjeux importants pour la Guadeloupe. Les activités de transit, regroupement et tri de déchets au sein de l'île sont synonymes de potentiel de développement important pour les prochaines années.

Le projet s'inscrit dans la démarche de développement durable dans laquelle s'engage la société, l'objet final étant d'assurer la gestion optimisée de la gestion des déchets.

- **Environnemental :**

Le projet de la société permettra de limiter l'impact des déchets sur l'environnement. Le projet proposera des solutions économiquement et écologiquement viables, en conformité avec la réglementation en vigueur et évitera que les déchets empruntent des filières inadaptées qui engendrent des pollutions diverses (décharges sauvages,...). En outre, le projet d'Ecompagnie permettra d'optimiser la filière de recyclage/valorisation/traitement des déchets de la Guadeloupe.

5 NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

ECOMPAGNIE est implanté au sein de la zone d'activité d'Arnouville, sur la commune de Petit-Bourg en Guadeloupe.

Le site regroupe trois activités distinctes :

1) Une installation de traitement par banalisation de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), d'une capacité de 600 tonnes/an.

2) Une installation de transit, de regroupement et de tri de déchets dangereux.

3) Une zone d'apport volontaire des déchets dangereux.

Les déchets peuvent donc être collectés via les véhicules de collecte d'ECOMPAGNIE et via l'apport volontaire du producteur initial de ces déchets. Les producteurs de déchets sont principalement les centres hospitaliers, les collectivités ou encore les industriels.

Les déchets dangereux acceptés sur le site sont principalement les suivants :

- ✓ Les DASRI,
- ✓ Les accumulateurs au plombs,
- ✓ Les matériaux souillés,
- ✓ Les produits chimiques divers,
- ✓ Les piles et batterie.

Le site regroupe également des déchets non dangereux, notamment des médicaments non utilisés (MNU).



Emballages souillés plastique



Matériaux souillés



Médicaments non utilisés



Filtres à huile usagés



Accumulateurs



DASRI

Illustration 4 : Exemple de types de déchets qui pourront être pris en charge sur le site (non exhaustif)

Le site fonctionne du lundi au vendredi de 7h à 17h mais les déchets sont uniquement réceptionnés de 7h à 14h (ces horaires peuvent être revus selon le volume d'activité). Une équipe de 3 ou 4 personnes est dédiée à l'exploitation du site.



6 SITUATION ADMINISTRATIVE ET RUBRIQUES VISEES PAR LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1 Situation administrative

L'exploitation du site est actuellement réglementée par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°2014-236SG/DICTAJ/BRA du 25 novembre 2014 (abrogeant et remplaçant l'ancien arrêté préfectoral n° 2009-916 AD/1/4 du 18 juin 2009).

Le site bénéficie de l'antériorité pour la rubrique 2790-2, via le récépissé référencé ENV-2011-327 du 06 juin 2011.

L'arrêté préfectoral d'autorisation est présenté en annexe.

Un dossier de déclaration relatif à l'ajout de la rubrique 2710 et un porter à connaissance relatif à la modification de la rubrique 2718 a été déposé le 15 mai 2017, (Dossier n°37SM-R1835/17/TA). Le récépissé de dépôt est disponible en annexe.

6.2 Rubriques visées par la nomenclature des ICPE

Les installations du site ECOMPAGNIE, visées par le Livre V de la partie législative du Code de l'Environnement, sont définies par la nomenclature des installations classées définie au Livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

Elles sont soumises à autorisation, à enregistrement ou à déclaration selon la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

Les tableaux suivants récapitulent les rubriques qui concernent le site ECOMPAGNIE avant et après sa réorganisation, en mentionnant :

- le numéro de la rubrique,
- l'intitulé précis de la rubrique avec les seuils de classement et le régime correspondant:
 - AS : Autorisation avec Servitude d'utilité publique,
 - A : Autorisation,
 - E : Enregistrement,
 - D : Déclaration,
 - DC : Déclaration avec contrôle périodique obligatoire pour les sites soumis à simple déclaration,
 - NC : Non Classé.
- les caractéristiques de l'installation,
- le classement,
- le rayon d'affichage.

6.2.1 Situation avant la réorganisation

Le tableau ci-après présente la nomenclature des ICPE applicable à la société Ecompagnie avant la réorganisation.



N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique « Installations Classées »	Caractéristiques de l'installation	Classement	Rayon d'affichage (km)
2710-1 <i>Demande en cours</i>	<i>Collecte de déchets apportés par le producteur initial</i> <i>1. Collecte de déchets dangereux :</i> <i>La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :</i> <i>a) Supérieure ou égale à 7 t (A)</i> <i>b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t (DC)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux souillés : 2,4 t ;• Produits chimiques divers : 2,8 t ;• Piles et accumulateurs : 1,790 t ;	DC	/
2716	<i>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.</i> <i>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</i> <i>1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ ;</i> <i>2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Médicaments non utilisés : 10 m³• Déchets non dangereux divers : 10 m³	NC	/



N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique « Installations Classées »	Caractéristiques de l'installation	Classement	Rayon d'affichage (km)
2718-1 Bénéfice antériorité	<p><i>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R.511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.</i></p> <p><i>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. Supérieur ou égal à 1 t (A)</i><i>2. Inférieur à 1 t (DC)</i>	<ul style="list-style-type: none">• DASRI : 5 t ;• Accumulateurs au plomb usagés : 0,99 t ;• Matériaux souillés : 0,63 t ;• Produits chimiques divers : 0,36 t ;	A	2
2790-2 Bénéfice antériorité	<p><i>Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793.</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>2. Les déchets destinés à être traités ne contenant pas les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement. (A)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Désinfection par banalisation de DASRI (600t/an ou 20 t/j).	A	2

(**A** : Autorisation, **E** : Enregistrement, **D** : Déclaration, **C** : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'Environnement ; **NC** : Non Classé)

Illustration 5 : Nomenclature des ICPE applicable à la société Ecompagnie avant la réorganisation



6.2.2 *Situation après la réorganisation*

Le tableau ci-après présente la nomenclature des ICPE applicable à la société Ecompagnie après la réorganisation.

Les différentes installations sont localisées sur le plan de masse disponible en Partie VII du présent rapport.

Les installations modifiées sont indiquées **en rouge**.



N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique « Installations Classées »	Caractéristiques de l'installation	Classement	Rayon d'affichage (km)
2710-1 <i>Demande en cours</i>	<i>Collecte de déchets apportés par le producteur initial</i> <i>1. Collecte de déchets dangereux :</i> <i>La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant :</i> <i>a) Supérieure ou égale à 7 t (A)</i> <i>b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t (DC)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Matériaux souillés : 1,2 t ;• Produits chimiques divers : 1,4 t ;• Piles et accumulateurs divers : 0,9 t ; <u>Total : 3,5 tonnes</u>	DC	/
2716	<i>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719.</i> <i>Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :</i> <i>1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ ;</i> <i>2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³.</i>	<ul style="list-style-type: none">• Médicaments non utilisés : 10 m³• Déchets non dangereux divers : 10 m³	NC	/



N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique « Installations Classées »	Caractéristiques de l'installation	Classement	Rayon d'affichage (km)
2718-1 Bénéfice antériorité	<p><i>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R.511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.</i></p> <p><i>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. Supérieur ou égal à 1 t (A)</i><i>2. Inférieur à 1 t (DC)</i>	<ul style="list-style-type: none">DASRI : 5 t ;Matériaux souillés : 2,41 t ;Produits chimiques divers : 2,8 t ;Piles et accumulateurs divers : 2,79 t ; <p><u>Total : 13 tonnes</u></p>	A	2
2790-2 Bénéfice antériorité	<p><i>Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793.</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>2. Les déchets destinés à être traités ne contenant pas les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement. (A)</i>	<ul style="list-style-type: none">Désinfection par banalisation de DASRI (600t/an ou 20 t/j).	A	2

(**A** : Autorisation, **E** : Enregistrement, **D** : Déclaration, **C** : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'Environnement ; **NC** : Non Classé)

Illustration 6 : Nomenclature des ICPE applicable à la société Ecompagnie après la réorganisation



7 SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le tableau ci-après synthétise les impacts sur l'environnement des activités de la société ECOMPAGNIE ainsi que les mesures compensatoires qui seront mises en place.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
Paysage	Construction et Exploitation	<p>Le site projeté sera implanté dans une zone topographique plane et peu boisée dans la ZAC d'Arnouville. La zone d'étude est entourée de bâtiments industriels.</p> <p>L'impact visuel restera limité voir faible compte tenu des mesures prises par la société.</p>	<ul style="list-style-type: none">Le bâtiment est de hauteur semblable aux bâtiments voisins et les teintes sont choisies de manière à favoriser leur intégration dans le paysage.Les activités de la société se déroulent principalement sous bâtiments.La voirie est traitée de façon homogène en aspect et couleur sur l'ensemble du site ;Les abords de l'établissement sont aménagés et maintenus en bon état de propreté ;Le stockage des déchets est effectué sur des zones dédiées, la hauteur des stockage est limité.
Air	Construction et Exploitation	<p>Les sources potentielles de pollution de l'air des installations sont principalement :</p> <ul style="list-style-type: none">Stockage des DASRI ;les gaz d'échappement issus du trafic généré par l'activité de la société.	<ul style="list-style-type: none">Les DASRI sont collectés dans des emballages fermés conformes et ils sont traités avant la fermeture du site.Les engins et les camions évoluant sur le site feront l'objet d'un entretien régulier et respecterons les dispositions réglementaires relatives à leurs émissions atmosphériques.A l'arrêt, les moteurs des véhicules seront éteints.
Odeur	Construction et Exploitation	<p>Les déchets réceptionnés sur le site d'Ecompagnie au niveau du hangar n°1 (activité traitement des DASRI) de par leur nature sont à l'origine d'émissions d'odeurs.</p> <p>Le site reçoit également des déchets dangereux au niveau de sa zone d'apport des déchets dans le hangar n°2.</p>	<ul style="list-style-type: none">Les contenants réceptionnés sont soit fermés, soit vides ou soit secs (procédure d'acceptation sur le site). A réception sur le site, ces déchets sont immédiatement dirigés vers les zones d'apport ou vers les zones de transit pour y être stockés en contenant fermé.Les DASRI sont conditionnés dans des emballages quasiment étanches qui limitent la diffusion des composés odorants générés par le processus de putréfaction.Les DASRI réceptionnés sur le site d'Ecompagnie sont traités dans la journée avant la fermeture du siteLes vapeurs générées après cuisson des DASRI sont envoyées dans le réseau d'évacuation des eaux usées avant d'être évacuées vers le réseau d'assainissement de la zone.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
Eaux	Construction et Exploitation	<p>Les effluents aqueux qui sont générés par le site d'ECOMPAGNIE sont constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none">les eaux usées domestiques (sanitaire, vestiaire...),Les eaux usées industrielles (eaux de lavage, vidange chaudière...),les eaux pluviales de toitures non susceptibles d'être polluées au vu des activités,les eaux pluviales de carreau (voiries...).	<ul style="list-style-type: none">Les eaux usées domestiques sont collectées dans le réseau d'assainissement du site qui est de type séparatif. Elles sont ensuite envoyées dans le réseau d'assainissement public qui achemine les effluents à traiter vers la station d'épuration de la zone.Une demande d'autorisation de raccordement pour les rejets dans le réseau public d'assainissement a été effectuée par l'exploitant.Un réseau séparatif de collecte des eaux pluviales est mis en place sur le site et dirige les eaux pluviales directement vers le réseau d'eaux pluviales de la zone. Ce réseau est muni d'une vanne d'isolement pour empêcher la sortie d'eau en cas de pollution accidentelle ou d'incendie.Dans le hangar n°2, l'ensemble des déchets dangereux est stocké sur des rétentions adaptées et correctement dimensionnées.Le sol des zones d'apport est étanche, incombustible et équipé de façon à pouvoir recueillir les produits répandus accidentellement ; pour cela un seuil surélevé par rapport au niveau du sol les sépare de l'extérieur et des autres aires.
Sols et sous-sols	Construction et Exploitation	<p>Les sources potentielles de pollution du sous-sol sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none">L'infiltration directement dans les sols des eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées ;La perte d'étanchéité des bacs de rétention et réseaux de collecte des effluents.	<ul style="list-style-type: none">Les mesures prises afin de maîtriser le risque d'impact sur les sols et les sous-sols seront identiques aux mesures de maîtrise du risque d'atteinte des eaux superficielles et souterraines.Notons que les produits à risques seront manipulés essentiellement au droit des installations, c'est-à-dire sur des sols bétonnés et imperméabilisés.
Bruits/Vibrations	Construction et Exploitation	<p>Les principales sources de pollution sonore sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none">La circulation des camions et des véhicules légers (livraison et expéditions de déchets, véhicule du personnel) ;Le fonctionnement du banaliseuse	<ul style="list-style-type: none">Afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement, l'emplacement de l'usine a été choisi de manière à ce qu'il soit relativement éloigné des zones d'habitations : le site est situé en plein cœur d'une zone d'activité.Le site fonctionne du lundi au vendredi seulement durant la journée.Le principal générateur de bruit sur le site d'ECOMPAGNIE est le banaliseuse. Il est implanté à l'intérieur du hangar n°2 ce qui permet de limiter les émissions sonores pour l'environnement. Le choix des équipements de nouvelles technologies permet également de limiter l'impact sonore du site, et d'améliorer le confort du personnel. A performances et coûts comparables, les équipements silencieux sont privilégiés. Les matériels de manutention utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur.L'usage des sirènes et des klaxons est exceptionnel et strictement réservé à la



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
			prévention et au signalement d'accidents. En aucun cas ces équipements ne sont considérés comme des moyens de communication interne.
Transports, trafic	Construction et Exploitation	<ul style="list-style-type: none">Le projet va induire, à capacité maximale de fonctionnement 28 mouvements de véhicule par jour. L'impact du trafic induit par le projet est donc limité.L'implantation géographique du projet permettra une bonne accessibilité routière (proximité avec la RN1) de par la qualité des axes routiers et des temps de parcours réduits.	<ul style="list-style-type: none">L'ensemble de ces camions sont conformes à la réglementation en vigueur de manière à limiter l'impact sonore.Les expéditions et les approvisionnements sont groupés afin de réduire les flux de véhicules générés par les activités de la société ECOMPAGNIE.
Déchets	Exploitation	<p>Le fonctionnement des installations va entraîner la production de :</p> <ul style="list-style-type: none">Emballage papiers/cartons, plastique, verre et plastique;Déchets banals assimilés à des ordures ménagèresPalettes de boisBidons vides.	<ul style="list-style-type: none">La société dispose de procédures d'exploitation permettant une minimisation de la production des déchets.Les déchets sont stockés dans des contenants adaptés à leur nature conformément à la réglementation.Tous les déchets générés par les activités de la société suivent des filières de traitement ou d'éliminations agréés.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
Répercussions sur l'environnement économique et humain	Construction Exploitation	<ul style="list-style-type: none">• le projet emploiera à terme 4 personnes.• L'activité d'ECOMPAGNIE génère des emplois indirects liés à l'intervention de prestataires locaux ou régionaux (construction, BTP, entretien des espaces verts, du matériel, chauffeur de camion, restauration ...).• les effets sur l'habitat sont faibles car aucune habitation n'est située à proximité immédiate de la zone d'étude.• les effets sur le voisinage industriel et commercial sont limités.• les effets sur les activités de loisir sont inexistantes.• Aucune exploitation forestière n'est présente dans l'emprise du projet.• les impacts potentiels sur le patrimoine historique sont nuls.• les impacts potentiels sur le patrimoine archéologique sont nuls.	/
Effets cumulatifs avec d'autres projets	Construction et Exploitation	Un centre VHU se situera à proximité immédiate du site. Au vu de l'activité réduite du site et de l'organisation prévue aucun effet cumulé significatif sur l'environnement et le voisinage n'est à recenser.	/



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
Santé	Construction et Exploitation	<p>L'ensemble des émissions susceptibles d'affecter le milieu humain présent aux alentours du site sont les suivants</p> <ul style="list-style-type: none">• Eaux usées (eaux usées domestiques, eaux usées industrielles) ;• Bruit,• Les déchets. <p>Concernant l'air, aucun rejet canalisé significatif ne sera présent sur le site.</p> <p>Aucune émission du site d'ECOMPAGNIE pouvant potentiellement avoir un impact sanitaire significatif n'a été mise en évidence, en l'état actuel des connaissances.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Les eaux usées domestiques et industrielles sont collectées dans les réseaux d'assainissement du site qui sont de type séparatif. Elles sont ensuite envoyées dans le réseau d'assainissement public qui achemine les effluents à traiter vers la station d'épuration de la zone.• Un réseau séparatif de collecte des eaux pluviales est mis en place sur le site et dirige les eaux pluviales directement vers le réseau d'eaux pluviales de la zone. Ce réseau est muni d'une vanne d'isolement pour empêcher la sortie d'eau en cas de pollution accidentelle ou d'incendie.• Dans le hangar n°2, l'ensemble des déchets dangereux est stocké sur des rétentions adaptées et correctement dimensionnées.• Certaines populations présentent une vulnérabilité particulière à l'exposition au bruit : enfants en milieu scolaire en phase d'apprentissage, travailleurs exposés simultanément à des nuisances ou médicaments de différents types, personnes âgées et personnes touchées par une déficience auditive, appareillées ou non. Les activités de la société ECOMPAGNIE sont réalisées au sein de bâtiments fermés. De plus, le site est situé dans une zone d'activité et aucune habitation n'est présente à proximité immédiate du site.• Toutefois, le site est clôturé (absence de possibilité de contact direct), et les déchets sont conditionnés dans des contenants adaptés (poubelles, bacs, bennes,...) supprimant ainsi les possibilités d'envols ou de ruissellement. Aucun contact possible entre les déchets nocifs et la population n'est donc recensé.
Energie et ressources naturelles	Construction et Exploitation	<p>Les niveaux de consommation prévus tant pour l'eau que pour l'énergie sont acceptables.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de son processus d'amélioration continue, la Société ECOMPAGNIE ne cesse d'évoluer vers des technologies permettant une diminution de la consommation énergétique.• Par ailleurs, la Société ECOMPAGNIE établit un suivi de consommation des énergies utilisées au sein du site afin de recenser toute dérive. Une sensibilisation du personnel est également réalisée (éteindre les éclairages, couper les énergies des machines en fin de poste...).

Illustration 7: Synthèse de l'étude d'impact



8 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

L'objectif de l'étude des dangers est d'identifier les risques générés par les installations de la société ECOMPAGNIE, de les quantifier et de juger de leur acceptabilité. En fonction des résultats, elle permet de définir des mesures de réduction de risque supplémentaires si nécessaire.

L'étude de dangers, construite selon l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005, a pris en compte la probabilité d'occurrence, l'intensité des effets, la gravité des conséquences et la cinétique des accidents.

8.1 Identification des potentiels de dangers

L'identification des potentiels de dangers de cette étude a démontré que :

- Le site stockera les produits ou familles de produits de type infectieux, dangereux pour l'environnement, comburant, facilement inflammable, extrêmement inflammable ou corrosifs ;
- Les risques liés aux "procédés", sont surtout liés aux caractéristiques intrinsèques du Banaliseur Ecodas T1000.
- Les risques liés aux manques d'utilités ne seront pas significatifs compte tenu de la simplicité du procédé qui permet un arrêt complet des installations sans conséquences particulières (équipements, environnement).
- Les accidents référencés dans l'étude de l'accidentologie, sont surtout des incendies. Les conclusions de l'analyse de l'accidentologie ont été intégrées à la conception et au mode gestion des installations de la société.
- Les risques ont été réduits à la source dans le cadre de la réduction des potentiels de dangers.

8.2 Découpage fonctionnel

Le découpage suivant a donc été adopté pour la conduite de l'analyse des risques :

- Système 1 : Hangar n°1 - zone de traitement des DASRI ;
- Système 2 : Hangar n°2 - zones de regroupement et d'apport de déchets dangereux ;
- Système 3 : Installations annexes (administrations, utilités,...).



8.3 Résultats de l'Evaluation Préliminaire des Risques

Le tableau ci-dessous présente pour l'ensemble des systèmes, la grille de criticité des évènements redoutés afin de déterminer si des scénarios doivent être étudiés en détail. La cotation de la colonne des ordonnées « Probabilité » du tableau reprend celle de la colonne « P » des tableaux d'analyse de risques. La cotation de la colonne des abscisses « Gravité » du tableau reprend la valeur maximale des colonnes « G » des tableaux d'analyse de risques.

Probabilité

5	Yellow	Red	Red	Red	Red
4	Green	Yellow	Red	Red	Red
3	Green	Green	2.1 ; 2.2 ; 2.3	Red	Red
2	Green	3.2	1.1 ; 3.1	Yellow	Red
1	Green	Green	Green	Green	Yellow
	1	2	3	4	5

Gravité

Suite à l'évaluation préliminaire des risques, les évènements redoutés, situés dans les zones jaunes et rouges de la matrice de sélection ont donné lieu à des scénarios d'accident.

Ils concernent les scénarios relatifs à :

- ✓ Incendie sur la zone de regroupement de déchets dangereux n°1 (évènement redouté 2.1),
- ✓ Incendie sur la zone de regroupement de déchets dangereux n°2 (évènement redouté 2.2),
- ✓ Incendie sur la zone d'apport de déchets dangereux (évènement redouté 2.3).

Les modélisations réalisées ne mettent pas en avant d'accident majeur potentiel, aucun scénario n'est ainsi retenu pour une étude détaillée des risques.



8.4 Résultats de l'Evaluation Détaillé des Risques

L'évaluation préliminaire des risques n'a pas mis en évidence d'accident majeur potentiel, aucun scénario n'est ainsi retenu pour une étude détaillée des risques.

Les modélisations réalisées (annexe 6 – partie 5) ne mettent pas en avant d'accident majeur potentiel, aucun scénario n'est ainsi retenu pour une étude détaillée des risques.

8.5 Cartographie des zones de risques significatifs

La figure ci-après représente la synthèse cartographique des zones d'effets significatifs susceptibles de survenir sur le site de la société ECOMPAGNIE.



Caribes Environnement Développement
VIA ECOMPAIS
La Retraite 97122 BAIE-MAHAULT
Tel : 05 90 94 65 13 - Fax : 05 90 94 45 59
www.caribes-environnement.fr
carenv@environnet.fr

Département de Guadeloupe
Commune de Petit-Bourg
ZAC d'Annouville
E COMPAGNIE
Dossier de demande de modification d'autorisation d'exploiter
PLAN INCENDIE



Synthèse cartographique des scénarios

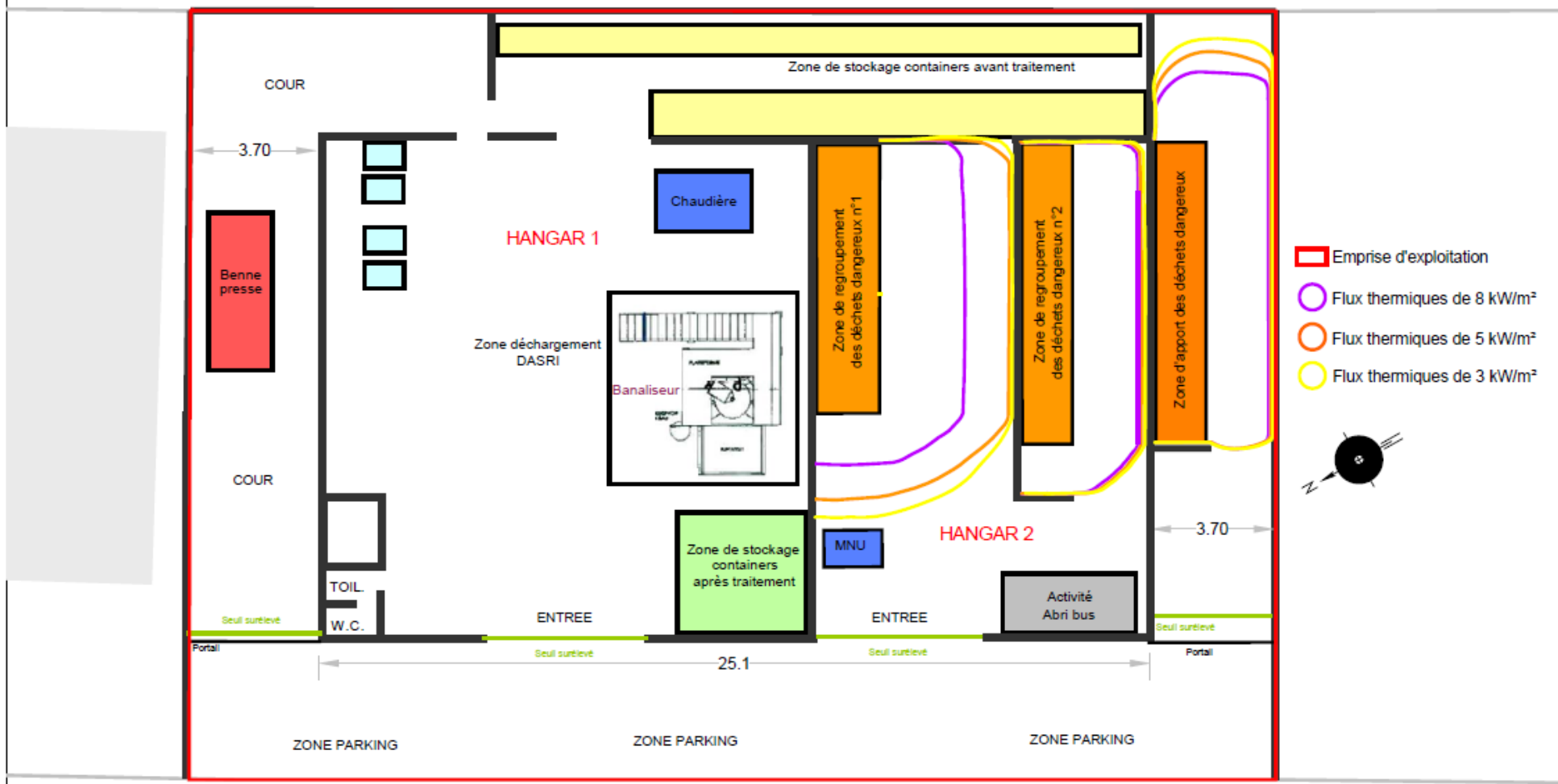


Illustration 8 : Synthèse cartographique des scénarios d'accident sur le site d'ECOMPAGNIE